

DÉCLARATION FISCALE

Voici les documents à préparer et à nous transmettre pour réaliser votre déclaration d'impôts :

- Les revenus**
- Très important – tous les certificats de salaire 2018** - y compris les gains accessoires.
 - Justificatifs des allocations familiales 2018. Si elles ne sont pas comprises dans le certificat de salaire
 - Attestations d'**indemnités** 2018 – chômage, AI, assurance-maladie et accident.
 - Attestations de **rentes** reçues en 2018 – AVS et AI, caisse de pension et autres rentes.
 - Justificatifs des **pensions alimentaires** reçues ou versées en 2018.
 - Bilans et comptes de pertes et profits si vous exercez une **activité lucrative indépendante**.
- Etat des titres**
- Attestations bancaires de vos avoirs au 31 décembre 2018** - compte, épargne, salaire, placement, des titres dépôt, CCP, etc. avec l'indication de la fortune et des intérêts reçus au 31 décembre 2018.
 - Justificatifs de vos titres - actions, obligations, compte de placement, compte de dépôts, de poste ou autres, avec l'indication des **rendements** durant l'année 2018 et de la valeur au 31.12.2018.
 - Justificatifs des **coupons de dividendes**, des transactions des achats et de ventes de vos titres.
 - Justificatifs des frais d'administration de titres et de placement de capitaux
 - Justificatifs des gains de loteries, à Swiss Lotto, Euro Millions, PMU, etc. reçus en 2018.
Les **attestations originales** des mises gagnantes.
- Loyers**
- Copie du bail à loyer en cas de première revendication d'une déduction sociale pour le logement ou en cas de modification du loyer invoqué.
- Dettes**
- Justificatifs de tous les **intérêts des dettes payés** en 2018 avec les soldes au 31 décembre 2018.
Dettes privées, dettes hypothécaires et autres dettes.
 - Les attestations des intérêts des cartes, VISA, Eurocard, Manor, Globus, etc.
- Dépenses prof.**
- Abonnement mensuels, trains, transports publics
 - Nombre de kilomètres parcourus entre le domicile et le lieu travail à vol d'oiseau.
 - Nombre de repas pris hors du domicile.
 - Les frais de formation, de perfectionnement et de reconversion
- Immeubles**
- Valeur locative : m2 habitables, année de construction, date de la première occupation. ☐
 - Loyers encaissés : détail des encaissements par locataire.
 - Frais d'entretien** : toutes les factures payées pour l'entretien ou la réparation de/des immeuble/s
y compris les assurances RC, ECA, impôt foncier, charges PPE, etc.
 - Estimation fiscale : selon la valeur du registre foncier ou la taxe foncière.
- Fortune**
- Valeur de l'assurance incendie du mobilier ménage.
 - Valeur du véhicule, bateau, moto, camping-car, etc.
- Divers**
- Attestations officielles de vos **versements au 3ème pilier A ou OPP3** ou de rachat d'années de cotisations au 2ème pilier caisse de pension ou prévoyance professionnelle, payés en 2018.
 - Attestations des **valeurs de rachat** de vos assurances-vie et de rentes au 31.12.2018.
 - Justificatifs concernant les **frais de perfectionnement** ou de reconversion professionnels payés en 2018.
 - Frais médicaux**, dentiste ou d'opticien payés en 2018 et non-remboursés par la caisse maladie ou un décompte de la caisse maladie avec indication de votre prise en charge.
Uniquement si supérieur à 5% de vos revenus.
 - Justificatifs des frais de garde de vos enfants par des tiers en 2018.
 - Justificatifs des dons effectués en 2018. *Si supérieurs à Fr. 100.-.*

Vous voudrez bien nous communiquer toutes modifications survenues durant l'année 2018 et éventuellement celles de vos enfants, mariage, naissance, changement d'activité, déménagement, succession, donation, etc.

L'autorité de taxation se réserve le droit de vous réclamer ultérieurement les pièces dont elle aurait besoin pour ses vérifications.

